

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Lignes directrices pour présenter une demande

*Early Learning and Child Care Project Review Board, Inc.
Comité d'examen du projet d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, Inc.*

P.O. Box 22024, Fredericton, NB E3A 5T6 • C.P. 22024 Fredericton (N.-B.) E3A 5T6
1-877-992-9898

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Lignes directrices pour présenter une demande

Introduction	2
Soutien pour la formation relative au Certificat ou Diplôme en éducation à la petite enfance	3
Processus de demande	5

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Lignes directrices pour présenter une demande

Veillez consulter les présentes lignes directrices pour remplir la demande de financement.

Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le but de promouvoir l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, d'appuyer la formation et la participation au marché du travail des parents et d'aider les parents à prendre soin de leurs enfants en améliorant les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a la responsabilité de verser les fonds en fiducie aux responsables de garderie, aux établissements d'enseignement postsecondaire agréés et aux personnes qui travaillent actuellement dans une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick pour des projets approuvés se rapportant à ce qui suit :

- la formation des éducatrices en petite enfance;

Toutes les demandes de financement seront examinées et approuvées par le comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le comité d'examen est appuyé par le coordonnateur de l'examen des projets qui est disponible pour aider les organismes à remplir la demande de financement. Au besoin, les renseignements relatifs à l'agrément et les états de services seront vérifiés auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Soutien pour la formation relative au Certificat ou Diplôme en éducation à la petite enfance

La formation du personnel de garderie en matière de développement de l'enfant et d'éducation de la petite enfance est un facteur déterminant de la qualité des services de garde qui sont offerts aux enfants. Le personnel de garderie doit être chaleureux et affectueux avec les enfants, mais il doit aussi avoir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour stimuler leur développement général.

Un financement jusqu'à 3 000 \$ est disponible pour:

- des personnel actuel des installations de garderie agréées qui travaille en vue d'obtenir son Certificat ou Diplôme en éducation à la petite enfance à temps partiel, pour des cours (dans le cadre du programme d'éducation à la petite enfance) suivis le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date, ou;
- des personnes qui ont obtenu leur Certificat ou Diplôme en éducation à la petite enfance après le 1^{er} janvier 2007 et qui travaillent maintenant dans une installation de garderie agréée.

Le financement sera offert aux personnes qui réunissent les critères suivants:

1. travailler dans une installation de garderie agréée au Nouveau-Brunswick.
2. ne pas recevoir un financement complet du projet de remboursement de Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick; de l'assurance-emploi; du projet de formation à distance (de 2003 à 2007), Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire ou de leur employeur pour ces cours.
3. avoir payé d'avance tous les coûts associés aux cours. Les fonds seront seulement versés après que le participant aura présenté au comité d'examen du projet d'apprentissage et de garde des jeunes enfants une confirmation de l'établissement d'enseignement démontrant la note finale et une copie du reçu (exigé pour vérifier le montant admissible). Si le cours n'a pas été complété avec succès **aucun fonds** ne sera déboursé pour les coûts du cours.
4. être inscrites à l'un des établissements d'enseignement suivants au Nouveau-Brunswick, qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ministère et suivre des cours dans le cadre du programme d'un an menant à l'obtention du Certificat ou Diplôme en EPE :

- Academy of Learning;
- Atlantic Business College;
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB);
- New Brunswick Community College;
- Oulton College; ou
- Union of New Brunswick Indians (UNBI) Training Institute.

Le financement provenant du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et d'autres sources ne peut pas dépasser les frais de scolarité réels.

Les requérants doivent fournir l'information qui suit avec chaque demande de financement:

- Demande de financement pour la formation relative à l'éducation à la petite enfance
- Une preuve montrant que vous avez suivi la formation ou un certificat (relevé de notes ou photocopie du Certificat ou Diplôme en éducation de la petite enfance).
- Une preuve de paiement (facture ou état de compte du collège précisant le montant exact des droits de scolarité). Le Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels de l'Agence du revenu du Canada est également accepté. Seuls les droits de scolarité sont pris en considération.
- Une preuve d'emploi (attestation d'emploi OU talon de chèque de paye d'une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick).

Les participants éligibles recevront un feuillet T4A couvrant le montant reçu.

Remarques : Le comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde de la petite enfance se réserve le droit de vérifier l'achèvement du cours auprès de l'établissement d'enseignement et les états de service auprès de l'installation de garderie nommée sur le formulaire de demande. Le conseil peut vérifier également si une aide financière a été obtenue des autres sources mentionnées ci-dessus.

Processus de demande

Les organismes ou les personnes qui sont intéressées à présenter une demande de financement pour un projet doivent présenter une demande détaillée au comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les formulaires de demande sont disponibles auprès du coordonnateur de l'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, au 1-877-992-9898. Ils sont aussi disponibles en ligne, sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick, à l'adresse

<http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/AGJE-FondsEnFiducie.asp>

Les participants seront avisés par écrit de la décision finale concernant leur demande.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante : Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
C.P. 22024
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 5T6

Téléphone : 1-877-992-9898

Courrier électronique : ELCCAGJE@gnb.ca

<http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/AGJE-FondsEnFiducie.asp>